

SITUATION FAMILIALE

célibataire marié(e) divorcé(e) pacsé(e) séparé(e) veufve)

IDENTITÉ DU CONJOINT OU DU CONCUBIN

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Lieu de résidence :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro d'étranger ou numéro de CNI du conjoint

Depuis quand vivez-vous avec votre conjoint, concubin en France ? /__/__/ __/__/ __/__/__/__/

Date du mariage s'il y a lieu : /__/__/ __/__/ __/__/__/__/

VOS ENFANTS

Nombre :

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5
Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Nationalité					
Lieu de résidence					
Date d'entrée en France					
Date de reconnaissance					
Scolarisé depuis le					

MEMBRES DE LA FAMILLE PRÉSENTS EN FRANCE (hormis enfants et conjoint)

	Membre 1	Membre 2	Membre 3	Membre 4	Membre 5
Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Nationalité					
Lieu de résidence					
Lien de parenté					
Numéro du titre de séjour					

MEMBRES DE LA FAMILLE PRÉSENTS DANS LE PAYS D'ORIGINE

	Membre 1	Membre 2	Membre 3	Membre 4	Membre 5
Nom					
Prénom					
Date de naissance					
Nationalité					
Lieu de résidence					
Lien de parenté					
Numéro du titre de séjour					

Date : / / / / / / / / / / / / / / / /

Signature:

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ ET RETOURNÉ À L'USAGER

Lors d'une demande de 1^{er} titre de séjour avec une entrée irrégulière sur le territoire français (c'est-à-dire sans visa), une taxe de 200 € vous sera demandé **DONT 50€ EN TIMBRES FISCAUX A APPORTER LE JOUR DU RENDEZ-VOUS**

À partir du moment où vous déposer un dossier de demande de titre de séjour, vous êtes susceptible, si votre demande est refusée, de faire l'objet d'un refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français.

